

PROVINCE DE QUÉBEC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 3 Septembre 1880.

No. 1130.

1880.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en Conseil en date du deux Septembre courant, a approuvé les Réglements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, passés sous l'autorité de l'Acte 42-43 Victoria, Chapitre 37, concernant la profession médicale.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PH. J. JOLICŒUR.

Assistant-Secrétaire.

A. DAGENAI, Ecr., M. D., }
Sec. C. M. et C. P.: Q. }
Montréal. }